



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 31 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET – Gérard BAKINN – Anne-Sophie RUELLE - Jacques DECHENAU – Yasmine GONAY – Jean-Marc GRAND – Sarine VELLA – Daniel SUAREZ – Colette ROULLET – Fabien MYLY – Céline DI DOMENICO – Didier JUAREZ - Cécilia BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI – Sébastien GRIVEL – Sylvain GARREAU – Gaëlle FAOU - Patrick LOMBARD – Karine MAURINAUX – Christian GIRAUD – Florence SCHAMBEL – Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO – Céline GRANGÉ

Procurations : Nathalie CHEVALLIER à Gérard BAKINN
François FASCIAUX à Jacques DECHENAU
Karine REGOBIS à Colette ROULLET
Serge SANTARELLI à Karine MAURINAUX
Séverine GALBRUN à Christian GIRAUD

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	24
Procurations :	05
Votants :	29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2025/30

Attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2025

Envoyé en Préfecture le

Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

VILLE DE VIF

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 MARS 2025

Délibération N°2025/30

Rectification d'une erreur matérielle relative à la date du Conseil Municipal indiquée ci-dessus

Objet : Attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2025

Dans le cadre de sa volonté de soutenir le dynamisme associatif local, la commune de Vif étudie chaque année les demandes de subvention de fonctionnement des associations vifaises et non vifaises mais dont une partie des adhérents est vifaise.

Le montant total des subventions proposé pour l'année 2025 s'élève à 71 000 €.

- 66 000 € au titre des subventions de fonctionnement dont 30 000 € pour l'école de musique par convention de partenariat et 36 000 € à répartir en fonction des critères d'attribution,
- 5 000 € au titre des subventions exceptionnelles.

Après étude des dossiers, 35 013 € sont attribués aux associations et répartis comme suit conformément aux critères d'attributions définis. Les 987 € restants pourront être affectés aux attributions de subventions exceptionnelles.

Associations	Subvention attribuée	Pourcentage d'adhérents Vifais	Nombre total d'adhérents
Culturel	8 327 €		
Association Musicale de Vif	5 960 €	55 %	285
Association SOL	184 €	25 %	8
Familles Rurales de Vif	580 €	80 %	84
Graines de Vif	150 €	100 %	10
Groupe d'Animation de la Vallée de la Gresse	1 000 €	57 %	283
Lisez local	138 €	29 %	21
Rio Gris	315 €	39 %	113
Divers	704 €		
Droit de vivre	304 €	3 %	235
Section des jeunes sapeurs-pompiers du Canton de Vif	400 €	35 %	31
Environnement	1 041 €		
Association connaissance et protection de la nature « Les pensées sauvages »	130 €	89 %	46
Le Tichodrome	460 €	2 %	1252
Mellifera Vif Rucher partagé	267 €	100 %	20
Vallée de la Gresse en Transition	184 €	40 %	120
Scolaire	4 760 €		

Foyer Socio Éducatif Collège de Vif	830 €	Non transmis	Non transmis
Sou des écoles de Reymure	109 €	31 élèves vifoïs	31 élèves
Sou des écoles du Genevrey	546 €	156 élèves vifoïs	168 élèves
Sou des écoles laïques du Bourg de Vif	2 079 €	594 élèves vifoïs	607 élèves
Union départementale des délégués départementaux de l'éducation Nationale	100 €	5 %	21
Union Sportive des écoles Primaires de Vif	1 096 €		
Champollion	396 €	198 élèves vifoïs	201 élèves
Malraux	410 €	205 élèves vifoïs	212 élèves
Reymure	62 €	31 élèves vifoïs	31 élèves
ST Exupéry	228 €	114 élèves vifoïs	126 élèves
Sport	20 181 €		
Académie vifoise d'aïkido	152 €	45 %	11
Ambiance Rock Vif	150 €	55 %	60
Yoga Vallée de la Gresse	152 €	49 %	102
Association d'eau à d'Eau	129 €	27 %	92
Club Alpin Français Vallée de la Gresse	180 €	34 %	191
Club d'Escrime de Varcès	313 €	20 %	49
Football Club Vallée de la Gresse	7 443 €	49 %	550
Foulée de Varcès Vif	1 000 €	53 %	177
Gymnastique volontaire Vif Les Picabans	900 €	78 %	537
Judo Club de Vif	1 500 €	66 %	108
Les Archers d'Uriol	152 €	29 %	73
Rugby Club Vif Monestier Trièves	2 300 €	14%	300
Ski Surf Passion	1 350 €	41 %	121
Taekwondo Club de Vif	600 €	87 %	46
Tennis Club de Vif	800 €	76 %	93
Associations	Subvention attribuée	Pourcentage d'adhérents Vifoïs	Nombre total d'adhérents
Union Sportive de la Vallée de la Gresse	2 300 €	29 %	210
Varcès Tennis de Table	460 €	27 %	157
Vif Vertical	300 €	55 %	130
Total général	35 013 €		

Vu l'article L2311-7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 14 du Conseil Municipal du 27 novembre 2023 définissant les critères d'attributions des subventions de fonctionnement pour les associations à compter de l'année 2024 ;

Vu l'avis de la commission « Associations, sports » du 20 mars 2025 ;

Considérant que les associations à vocation sociale sont subventionnées par le centre communal d'action sociale de Vif ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide par 25 pour et 4 abstentions** (Mme CHALVIN, M. GIRAUD, Mme ROULLET, Mme FAOU) :

- **D'ATTRIBUER ET DE VERSER** aux associations, pour l'année 2025, les subventions de fonctionnement telles que réparties ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

ANNEXE

Sans objet

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Cécilia BOURGIN

RÉSULTAT DU VOTE : 26 pour, 4 abstentions